



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION DU 26 MARS 2024

Présents : Mme BASTOS
MM. MOREIRA - PODAN - MAVOUNZY

Assiste : Mme GONZALEZ (Comptable).

Excusée : Mme ESCROIGNARD

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

COURRIERS DES CLUBS

- **560866 – COMBO FUTSAL** – Mail du 18 mars 2024. Demande d'annulation de la sanction -1 point à la suite du non-règlement du compte club du 28 décembre 2023 pour 106 €.

Le premier appel à règlement a été envoyé le 28 décembre 2023 avec une date butoir au 22 janvier 2024.

Une relance a été effectuée le 24 janvier 2024 avec une date butoir au 12 février 2024.

Le club n'a contacté le District à aucun moment pour exposer sa situation.

Le club propose un règlement au 10 avril 2024.

La commission décide :

- De maintenir les retraits de points qui résulte de la juste application du règlement.
- Que le règlement de 106€ doit intervenir avant le 29 mars 2024 au matin.

Prochaine réunion sur convocation 2023